

TRADUCTION

La partie DÉFENSE :

Le 20.08.2021

M. Ziablitsev Sergei – détenu, « prévenu »
Un demandeur d’asile privé tous les moyens de subsistance
par les crimes des fonctionnaires de la France depuis de 18.04.2019
bormentalsv@yandex.ru

Défenseurs élus :

1. l’association «CONTRÔLE PUBLIC»
n° W062016541
Site : www.contrôle-public.com
controle.public.fr.rus@gmail.com

2. les parents

M. Ziablitsev Vladimir
Mme Ziablitseva Marina

Russie, Adresse: Kiselevsk, région de Kemerovo,
rue de Drujba, 19-3.

vladimir.ziablitsev@mail.ru

Cour européenne des droits de l’homme

Le Président du TJ de Nice

Procédure correctionnelle N° **21 215 026**

enregistrée au parquet de Nice

POSITION.

Étant donné que les juges français falsifient tous et que l’ensemble du système judiciaire est organisé de manière à ce que les tribunaux puissent tout falsifier, c’est-à-dire qu’en France, la corruption totale est organisée et que les garanties élémentaires des droits sont abrogées, j’exige que les arguments écrits soient pris en compte et pleinement reflétés dans le jugement.

TRADUCTION

Je suis privé de liberté par des moyens criminels sur la base de documents falsifiés du préfet du département des Alpes-Maritimes, du procureur de la République de Nice, des juges du tribunal judiciaire de Nice.

Un groupe criminel organisé des fonctionnaires a commis, en utilisant sa position à des fins de la corruption, étant sûre de l'impunité garantie dans le système de la corruption de gestion de la population, organisée par les autorités de la France, continue de commettre et a l'intention de continuer à commettre plusieurs infractions pénales portant une base de corruption.

En particulier :

1. au cours des deux dernières années et demie, mon droit fondamental de demander l'asile, garanti par le droit international, a été violé.
2. pendant deux ans et demi, j'ai été soumis à un traitement inhumain qui s'est finalement transformé en torture et en intimidation.
3. mes liens familiaux avec de jeunes enfants ont été rompus – je les ai complètement dépouillés sans procès, mais par une communauté criminelle organisée de fonctionnaires français.
4. pour la deuxième fois, je suis privé de liberté en raison de la falsification d'un groupe criminel de fonctionnaires français, y compris avec la complicité du procureur de la République de Nice et des juges du TJ de Nice, ainsi que de son président, ce qui constitue un conflit d'intérêts manifeste.
5. Je suis dans une position d'otage, car la privation de liberté est liée aux objectifs criminels d'un groupe criminel organisé de me forcer à renoncer à mes droits légaux d'asile, à être protégé par mes conseillers élus ou un avocat français qualifié, à se défendre contre les falsifications systémiques des fonctionnaires français en exigeant l'enregistrement de leurs actions, à renoncer à mes activités de défense des droits de l'homme.
6. Je suis privé de tous les moyens de protection en détention et soumis à des tortures quotidiennes – annexes 1, 2.
7. Les médias m'ont calomnié ce qui a été organisé par le TJ de Nice (président du TJ), préfet, procureur.
8. Mes déclarations sur les infractions commises par les agents de la prison de Grasse, le procureur, les juges, le préfet ne sont pas enregistrées, ne sont pas prises de ma part, toutes les décisions à mon égard sont retirées, le droit de recours est annulé. Je n'ai pas d'avocats, tous les avocats nommés sont complices de falsification, de torture et, de toute évidence, l'état leur a confié ce rôle – de le promouvoir dans son arbitraire, ce qu'ils ont tous accepté sans exception, selon mon expérience.
9. Les plaintes de défense élue de l'Association sont détruites par les tribunaux, c'est – à-dire que tous les dossiers sont falsifiés par le tribunal de Nice-TJ de Nice, procureur de la ville de Nice.

TRADUCTION

10. Mes récusations aux juges et au tribunal dans son ensemble sont ignorées et ne sont pas autorisées par la procédure.
11. Étant donné que je suis privé de tous les recours en France et que je suis torturé, je demande que le dossier soit transmis à la Cour européenne des droits de l'homme, au Comité contre la torture de l'ONU, avec ma demande de mesures provisoires contre la France, qui représente un danger particulier pour les opposants aux régimes de corruption, les défenseurs des droits de l'homme.
12. Tous les documents relatifs à l'affaire et à mon inculpation des autorités françaises du génocide des défenseurs des droits de l'homme (ils ont été exterminés en France et ça continue) sont affichés sur le site de l'Association «Contrôle public» sous ma direction et sont tous soumis à l'examen en tant que preuves dans cette affaire. En particulier, toutes les plaintes déposées par l'Association «Contrôle public» pour ma défense doivent être jointes et examinées.

Activités criminelles des autorités françaises

<http://www.controle-public.com/fr/Droits>

<http://www.controle-public.com/fr/Demande-dindemnisation-contre-IEtat>

<http://www.controle-public.com/fr/%D1%81rimes>

<http://www.controle-public.com/fr/psychiatrie>

<http://www.controle-public.com/fr/Asile-1>

Annexes :

1. Demande d'autorisation pour les appels téléphoniques-refus de toute communication avec le monde extérieur, les représentants.
2. Description des actes de torture et de violations des autorités à l'égard d'un demandeur d'asile sur les motifs de l'action de sensibilisation de
3. Procuration à l'Association «Contrôle public»

Ziablitsev Sergei

